



Récupérer des effets personnels dans un appartement

Par **Visiteur128695**, le **26/01/2018** à **22:35**

Bonsoir,

je souhaite récupérer les effets et objets personnels de ma soeur, décédée en 2016. Son compagnon vient à son tour de décéder. Il était locataire. Pas de descendant, mais un ascendant : son père. Et une soeur et un frere en région parisienne.

Le père a informé le Tribunal d'instance de la commune qu'il ne souhaitait pas vider l'appartement. Les clés sont chez la gardienne. Le père devient locataire de l'appartement jusqu'à ce que le Juge ait statué. A ce titre, il peut demander à sa fille de me donner accès à l'appartement.

Celle-ci refuse au prétexte qu'elle travaille et ne prendra pas de jour de congé « pour cela ».

Que dois-je faire ? Comment serai-je tenue informée de la décision du Juge ? Je souhaite être avertie avant qu'une société vienne vider cet appartement bien entendu.

Merci par avance pour votre réponse